

**Procès-verbal du Conseil Académique**  
**Réuni le mardi 23 novembre**  
**Sous la présidence de M. DIMARCQ Noël**  
**Vice-Président Recherche**  
**et la coprésidence**  
**de M. Stéphane AZOULAY**  
**Vice-Président Formation**

**N°15/2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme BATAZZI Claudine jusqu'à 16H15, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michaël, M. BLANC Frédéric jusqu'à 16H30, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESSE Franck, Mme BRIET Catherine jusqu'à 17H00, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DELLAMONICA Jean jusqu'à 16H30, Mme DEMARIA Samira jusqu'à 16H00, Mme FEDELE Carine, Mme HERITIER Camille, M. LECOUTEUX Guilhem, Mme MIGLIACCIO Claire, Mme N'AIT-BOUDA Faiza jusqu'à 16H15, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PERALDI Marie-Agnès jusqu'à 15H45, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, M. SIIRIAINEN Fabrice, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie jusqu'à 17H45,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** Mme ADAM Carine à M. THOMIN Jean-Louis, Mme AYERBE Cécile à Mme DEMARIA Samira jusqu'à 16H00, M. BAILLY-BECHET Marc à M. BLANC Frédéric jusqu'à 16H30, Mme COURTIN Christine à M. SIIRIAINEN Fabrice, M. DOUAI Ali à M. LECOUTEUX Guilhem, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe à M. AZOULAY Stéphane, Mme GIACALONE Marjorie à Mme VAN DE WIELE Nathalie jusqu'à 17H45, Mme GWIZDEK Carole à M. ROULEAU Matthieu, Mme HUEBER Anne-Odile à M. DIMARCQ Noël, M. LEGRAND Olivier à Mme MIGLIACCIO Claire, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme PLOUVIEZ Mélanie à Mme DEMARIA Samira jusqu'à 16H00, M. RASSE Paul à Mme BATAZZI Claudine, Mme ROMERO Margarida à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. ROUX Christian à M. DELLAMONICA Jean, Mme WALLISER Elisabeth à M. SIIRIAINEN Fabrice, M. ZUCKER Arnaud à M. DIMARCQ Noël, M. BLANC Frédéric à M. BORGESSE Franck à compter de 16H30, M. DELLAMONICA Jean à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à compter de 16H30, Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme BATAZZI Claudine à compter de 16H15, Mme PERALDI Marie-Agnès à Mme BLAY Mireille à compter de 15h45, Mme BRIET Catherine à Mme MIGLIACCIO Claire à compter de 17H00, Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine à compter de 17H45,

**ÉTAIT EXCUSÉ :** M. PELLEGRINETTI Jean-Paul,

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme BOISSELIER Pauline, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, M. CAILLER Bruno, Mme CHRISTIANS Elisabeth, Mme CERESO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIBART Laetitia, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. MORETTI Laurent, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROSSO Thierry, Mme SESSA Virginie, M. SOFIA Pierre Niccolo, Mme TURK Pauline, M. VEZIAN Anthony,

**INVITÉS PRÉSENTS :** M. BARONE Pierre, M. CREMOUX Pascal, Mme SABOURAULT Cécile, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 14H30

## I.- Formation

### I.1.- Conventions Internationales

M. AZOULAY accueille Mme SABOURAULT, Vice-Présidente Relations Internationales pour présenter ces conventions.

#### **I.1.1- Avenant modificatif de la convention de double-diplôme Master IAE Executive MBA [Master EMBA] et ARENAP (Académie Russe d'Economie Nationale et d'Administration Publique de Moscou-Russie) Département Finances et Banque**

Mme SABOURAULT précise qu'il s'agit d'un avenant modifiant la convention d'application en place depuis 2018, suite à la modification de l'intitulé du diplôme concerné : le MBA devenant « Executive MBA ». Elle précise que l'ARENAP est pour la Russie un organisme de formation équivalent de l'ENA pour la France. Les conditions d'admission ont été également revues, un diplôme de niveau Bachelor ou une expérience professionnelle correspondant aux objectifs de la formation d'au moins 3 ans ainsi qu'une maîtrise de la langue anglaise dans laquelle les enseignements sont dispensés sont exigés. La maquette a été également modifiée avec une nouvelle organisation des cours qui prévoit 2 années à l'ARENAP pour le diplôme russe et 1 an à UCA pour le diplôme français. Les étudiants qui valident les 2 enseignements obtiendront les deux diplômes à l'issue de leur cursus. Le coût de la formation a été actualisé en prenant en compte les ajustements des droits d'inscription et de la CVEC, Mme SABOURAULT précise à la demande de Mme BRIET que ce coût correspond aux frais d'inscriptions en cours dans chacun des deux établissements soit 3000 € POUR L'ARENAP et 4000 pour l'IAE.

M. AZOULAY précise à Mme FEDELE que toutes l'offre de formation de type MBA, DBA, etc... proposée par l'IAE est constituée de diplômes d'établissement.

M. LECOUTEUX regrette que l'annexe financière présentée soit peu détaillée, Mme SABOURAULT précise que le budget détaillé est présent en annexe au dossier du DU de l'IAE en ligne sur Nuxéo et que ce document n'a pas été joint au dossier présenté car le point examiné aujourd'hui ne concerne pas une nouvelle convention d'application mais seulement un avenant à une convention existante.

***L'avenant modificatif de la convention de double-diplôme Master IAE Executive MBA [Master EMBA] et ARENAP (Académie Russe d'Economie Nationale et d'Administration Publique de Moscou-Russie) est approuvé avec 26 voix pour, 4 voix contre et 13 abstentions.***

#### **1.1.3- Avenant Convention de double-diplôme EUR SPECTRUM Master MPA (Mathématiques Pures et Appliquées) avec Université Abou Bekr Belkaïd (Tlemcen-Algérie).**

Mme SABOURAULT informe que la convention d'application existe depuis novembre 2019 et que l'avenant présenté a vocation à mettre en conformité le texte par rapport aux modifications de maquette apportées pour le master concerné.

La durée de validité de la convention a également été revue et s'étendra jusqu'à l'année universitaire 2022-2023.

Le public concerné est un petit nombre d'étudiants présents dans le cadre d'un Groupement de Recherche International (GDRI) « Groupement Euromaghrébin de Mathématiques et leurs Interactions » (GE2MI).

***L'avenant à la convention de double-diplôme EUR SPECTRUM Master MPA (Mathématiques Pures et Appliquées) avec Université Abou Bekr Belkaïd (Tlemcen-Algérie) est approuvé avec 43 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.***

#### **1.1.2- Renouvellement de la convention Double-diplôme "Licence LEA" Portail LLCE et l'Université de Ratisbonne-Allemagne**

Mme SABOURAULT indique que cette demande portée par l'EUR CREATES concerne un cursus intégré d'études franco-allemandes pour lequel l'inscription se fait en L1 soit sur Parcoursup soit en cours d'année et qui concernera un effectif

minimum de 5 étudiants. A partir du S3 une cohorte commune d'étudiants sera inscrite dans le parcours « études franco-allemandes » d'UCA et dans le diplôme de l'Université de Ratisbonne, tous les étudiants suivront en L2 leur année à UCA et en L3 leur année à Ratisbonne. Un stage obligatoire est positionné entre L2 et L3. Chaque étudiant s'acquiesce des droits d'inscription dans son université d'origine. Des bourses de mobilité et de stage sont financées, par l'Université franco-allemande qui est un consortium d'universités françaises et allemandes. Une subvention pour le paiement de ces bourses est financée chaque année dans le cadre d'un appel à projet.

A l'issue du cursus, les licences de chacun des établissements sont délivrées.

Mme SABOURAULT répond à Mme BRIET que les frais d'inscription correspondent aux droits nationaux en vigueur.

***Le renouvellement de la convention Double-diplôme "Licence LEA" Portail LLCE et l'Université de Ratisbonne-Allemagne est approuvé à l'unanimité avec 45 voix.***

M. AZOULAY précise à la demande de Mme HERITIER qu'il n'y aura pas d'autres points Formation à l'ordre du jour du conseil jusqu'à la séance du 17 décembre compte tenu d'un ordre du jour chargé pour la partie Recherche. Mme HERITIER aurait souhaité que soit abordé un point relatif à des problèmes rencontrés dans les composantes concernant le paramétrage des LAS sur Parcoursup. M. AZOULAY répond qu'une communication aux directeurs de portail avait été effectuée en amont. M. THOMIN observe que dans un certain nombre de portails l'information n'avait pas été diffusée. M. AZOULAY indique que, pour sa part, il échange avec les directeurs de composante et de portail mais qu'il n'a pas la possibilité de vérifier que chacun d'entre eux partage les informations avec sa communauté. Il précise que la question pourra être abordée lors d'un prochain CAC qui validera les capacités d'accueil des formations de santé.

## II.- Vie Universitaire

### II.2.- Commission Initiatives Etudiantes du 17 novembre 2021

M. AZOULAY accueille M. BARONE, Directeur de la Vie Universitaire.

Il précise que la Commission des Initiatives étudiantes dispose d'une enveloppe de près de 300 000 € par an pour financer des projets pour les étudiants. Cette commission est consultative et il appartient au CAC de valider les propositions qu'elle émet. Un cadre général fixant les règles en vigueur dans l'établissement a été établi par le biais d'une charte des initiatives étudiantes. La commission est présidée par Mme Laetitia COCHIN, Vice-présidente Vie Universitaire et de Campus, et composée de représentants enseignants, BIATSS et étudiants d'UCA et de personnalités extérieures (Ville de Nice, CROUS, DRJSCS et Secours Populaire).

La commission a eu un rythme particulier pendant la période de crise sanitaire où une réorientation de l'enveloppe s'était opérée sur des projets de soutien social aux étudiants, essentiellement alimentaire et informatique, mais la vie étudiante est en train de reprendre un rythme normal et une réunion est donc prévue tous les deux mois.

Les avis donnés vont du refus définitif à la validation en passant par le report à une commission ultérieure lorsque le dossier présenté appelle des compléments à fournir.

Des contrôles sont effectués sur l'existence et la conformité de l'association, les devis exigés et les factures fournies a posteriori. En l'absence de devis la subvention n'est pas accordée et en l'absence de facture il n'est pas versé de complément et le premier versement effectué devra être remboursé par l'association.

Concernant la commission du 17 novembre, les 3 premiers projets concernent des déplacements liés à de la formation des associations étudiantes qui peuvent être disciplinaires ou transdisciplinaires. Des forfaits ont été mis en place et permettent le déplacement de 2 étudiants pour un montant maximum de 150 € /étudiant pour participer à des conseils d'administration et le déplacement de 5 étudiants pour un montant maximum de 100 € /étudiant pour participer à des congrès annuels ou saisonniers. Les étudiants doivent obtenir des cofinancements s'ils souhaitent se déplacer en plus grand nombre. Un bilan d'activité annuel est exigé en contrepartie et devra démontrer l'existence de projets concrets sur les thématiques retenues par la commission.

Pour ces 3 projets qui entrent dans l'axe des financements prévus par la commission un avis favorable est proposé.

***Les avis favorables de la commission sur les projets n°1 à 3 (CA et congrès FNEO pour l'association AFON, JEA pour l'association Humanice) sont approuvés à l'unanimité avec 45 voix.***

Concernant ensuite la demande relative à la semaine de ski de l'association BDE Polytech, M. BARONE explique qu'il s'agit d'un évènement festif qui n'entre pas dans le cadre des projets pouvant être financés sur ces crédits et que l'établissement ne souhaite pas s'engager sur ce type de projets qui peuvent être proposés par de nombreuses associations sur des différentes activités au fil de l'année.

A Mme HERITIER qui s'interroge sur l'importance du budget envisagé, M. BARONE explique qu'il s'agit d'aller skier dans une grande station des Alpes du Nord pour un effectif prévu de 250 étudiants.

Il précise à Mme MIGLIACCIO que la somme demandée est bien de 5 000 € pour un budget global de 104 340 € et que la différence est financée par la participation des étudiants. Mme MIGLIACCIO ne comprend pas pourquoi, dans ces conditions, l'établissement ne finance pas à hauteur de la somme demandée car elle considère que ce type d'évènement au-delà de son côté festif contribue à développer un esprit de corps et à favoriser les échanges entre étudiants d'une composante. M. BARONE indique que des actions visant à développer la cohésion sociale dans le cadre d'activités de sports d'hiver existent déjà au sein de l'établissement avec la carte glisse proposée à l'ensemble des étudiants qui offre des avantages très intéressants sur les stations du Mercantour et la possibilité d'être éligible via la contribution CVEC à des sorties ski organisées par l'établissement.

Il précise à la demande de Mme MIGLIACCIO que les financements qui sont accordés aux séminaires d'intégration ne concernent que les dépenses liées à la sécurité et à la prévention lorsque la validation préfectorale a été accordée. Concernant l'intégration des étudiants, il ajoute que l'établissement privilégie la Journée d'Accueil des Etudiants qui est une manifestation importante associant des partenaires institutionnels et disposant d'un budget conséquent.

Il précise que lorsque l'établissement répond aux besoins des étudiants par des actions déjà en place, il n'y a pas lieu d'accompagner les associations qui proposent des manifestations supplémentaires autour des mêmes thématiques et qui pour la plupart sont généralement autofinancées.

***L'avis défavorable de la commission pour le projet « semaine de ski » de l'association BDE Polytech est approuvé avec 42 voix pour et 2 abstentions.***

M. BARONE fait part ensuite du projet « 4L Trophy 2022 » organisé par l'association « C'est la flèche » qui consiste en un projet humanitaire qui pourra être soutenu par l'établissement mais hors du cadre des Initiatives Etudiantes pour lequel les projets doivent non seulement être portés par des étudiants mais également conçus à destination des étudiants, ce qui n'est pas le cas de la présente demande qui consiste davantage en une opération de sponsoring et qui n'a aucune retombée directe sur les campus. Il a donc été proposé aux étudiants de se rapprocher de la Direction de la Communication de l'établissement afin d'envisager un accompagnement financier dans le cadre d'une démarche partenariale publicitaire. M. BARONE précise que si l'établissement retenait ce type de projet, un certain nombre d'autres projets pourraient également prétendre à une subvention et que l'université ne les retient que dans le cas où il existe des retombées directes pour l'établissement qui peuvent prendre la forme d'expositions sur les campus ou de campagnes de sensibilisation auprès de la communauté étudiante.

***L'avis défavorable de la commission pour le projet « 4L Trophy 2022 » de l'association « C'est la flèche » est approuvé avec 41 voix pour et 4 abstentions.***

M. BARONE présente enfin le projet « Représentation Théâtre - les Collectionneurs » de la FACE06, il précise qu'il s'agit de la deuxième édition d'un projet culturel mis en place l'an dernier et qui avait connu un vif succès. La commission a émis des observations sur le plan média qui doit mettre en évidence le logo de l'université et sur la nécessité de rechercher des co-financeurs, la manifestation étant pour l'instant financée uniquement par UCA alors que le CROUS dispose de fonds pouvant être affectés à ce type de projet. M. BARONE précise que si cette préconisation n'est pas suivie, l'absence de demande de cofinancement pourrait devenir un critère de non éligibilité pour les projets suivants.

***L'avis favorable de la commission pour le projet « Représentation Théâtre - les Collectionneurs » de l'association FACE06 est approuvé avec 35 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.***

Aux interrogations de M. PAPAPOPOULO sur l'absence d'une répartition en deux versements pour les 3 premiers projets présentés, M. BARONE explique qu'il s'agit de demandes parvenues a posteriori après la tenue des évènements et que dans ce cas de figure la subvention est versée en intégralité au vu des devis et factures produits.

### III. 3.- Changement de direction par Intérim du laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S / UMR 7271)

**Annexe « Projet pour le laboratoire I3S »**

**Annexe « CV M. Frédéric Mallet »**

**Annexe « CV M. Vincente Zarzoso »**

**Annexe « Décompte des Voix - Élections I3S »**

M. Noël DIMARCQ précise tout d'abord que le laboratoire I3S est un des plus importants laboratoires de Recherche en sciences de l'information et de la communication de la Côte d'Azur. Les tutelles sont UCA, le CNRS (INS2I) et l'INRIA. Il est composé d'environ 100 enseignants-chercheurs provenant majoritairement de 3 composantes d'Université Côte d'Azur : Polytech Nice Sophia, EUR DS4H et IUT. Les thématiques de recherche du laboratoire I3S couvrent un spectre assez large des thématiques des sections 27 "Informatique" et 61 "Génie informatique, automatique et traitement du signal" du CNU. Quatre équipes de Recherche structure le laboratoire dans différents périmètres scientifiques :

- l'équipe Communications, Réseaux, systèmes Embarqués et Distribués ([COMRED](#))
- l'équipe Modèles Discrets pour les Systèmes Complexes ([MDSC](#))
- l'équipe Signal, Images, Systèmes ([SIS](#))
- l'équipe Scalable and Pervasive softwARe and Knowledge Systems ([SPARKS](#))

M. Noël DIMARCQ indique que M. Olivier MESTE, Professeur, directeur actuel d'I3S quitte ses fonctions au 31 Décembre 2021.

Le Directeur par intérim proposé, M. Frédéric MALLET, professeur à UCA depuis 2014, a une très bonne connaissance du laboratoire car il en est Directeur adjoint depuis plusieurs années. Il est également Directeur du département d'informatique et dispose d'un parcours scientifique remarquable (cf. Annexe « CV M. Frédéric MALLET »).

Le Directeur adjoint par intérim proposé, M. Vincente ZARZOSO, est professeur depuis 2010 à UCA. Il est notamment responsable de l'équipe « Signal Image Système » (SIS) ainsi que de la Chaire senior de l'Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle (3IA) Côte d'Azur. Son dossier scientifique est également très solide. (Cf. Annexe « CV M. Vincente ZARZOSO »).

Mme Sonia Paty, adjointe au directeur Scientifique référent CNRS, informe les conseillers que le comité CNRS qui validera la nouvelle direction et direction adjointe se réunira au mois de Juin 2022 et la nomination définitive sera validée au mois de septembre 2022. C'est pourquoi il est proposé une nomination d'un directeur et directeur adjoint par intérim.

Un vote des membres permanents du laboratoire s'est tenu le 9 Novembre 2021 où une majorité de voix se sont exprimées en faveur de cette nomination (75 voix pour et 25 abstentions).

M. Noël DIMARCQ propose aux conseillers et conseillères de donner un avis favorable à la nomination de M. Frédéric MALLET et M. Vincente ZARZOSO en tant que directeur et directeur adjoint par intérim du laboratoire I3S à compter du 1 Janvier 2022 jusqu'au 31 Août 2022.

**Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité moins deux voix contre à la nomination de M. Frédéric MALLET et M. Vincente ZARZOSO en tant que directeur et directeur adjoint par intérim du laboratoire I3S à compter du 1 Janvier 2022 jusqu'au 31 Août 2022. (42 voix POUR – 2 voix CONTRE).**

M. Noël DIMARCQ remercie M. Olivier MESTE pour son implication à la Direction du laboratoire I3S et félicite M. Frédéric MALLET et M. Vincente ZARZOSO pour leur nomination.

### III.4.- Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2022 – Volet Colloques

**Annexe « Tableau de classement CSI 2022 Volet Colloque (séance du Conseil Académique du 23 Novembre 2021)**

Avant de procéder à l'étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs volet Colloque, M. Noël DIMARCQ présente une rétrospective de l'évolution du soutien aux CSI entre l'année 2018 et l'année 2021.

Evolution du soutien CSI Colloques							
Année	Forfait	Demandes	Financements sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant CSI Colloque	% de soutien sur financements sollicités
2018	2 350,00 €	32	108 206,90 €	17	53,13%	38 070,00 €	35,18%
2019	2 300,00 €	44	140 963,78 €	18	40,91%	41 100,00 €	29,16%
2020	2 200,00 €	46	131 960,00 €	23	50,00%	44 300,00 €	33,57%
2021	Entre 1K€ et 2,5K€	33	111 375,00 €	22	66,67%	43 000,00 €	38,61%
	1K€ : 2 Projets / 1,5K€: 9 Projets / 2,5K€: 11 Projets						
<b>2022</b>		<b>36</b>	<b>136 000,08 €</b>				

### → Enveloppe CSI Colloques 2022 : 50 k€ (37 % du montant total de-

Il précise qu'il serait souhaitable de maintenir le taux de projets soutenus. C'est pourquoi l'enveloppe CSI 2022 pour les volets colloques a été fixée à 50 000€, permettant un taux de soutien de 37%.

L'ensemble des demandes examinées lors de la présente séance ne concerne exclusivement que des nouveaux colloques, et pas le report de colloques dû à la crise covid.

Pour le volet Colloques, les priorités de soutien sont les suivantes :

#### AMBITION ET RETOMBÉES DE L'ÉVÈNEMENT

- Importance de l'évènement (dimension, importance pour la communauté concernée)
- Rayonnement national ou international de l'Université via cet évènement
- Retombées éventuelles pour l'Université (démarrage de nouveaux projets ou nouvelles collaborations...)

#### ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT

- Représentation de l'Université dans les comités scientifiques et d'organisation
- Utilisation des locaux de l'Université pour l'organisation du colloque
- Pertinence du montage budgétaire
- Prise en compte dans l'organisation ou le programme scientifique d'éléments cherchant à assurer l'équité Homme/Femme (au regard de la répartition H/F par discipline)
- Prise en compte dans l'organisation ou le programme scientifique d'éléments cherchant à répondre aux préconisations du « plan vert »

Suite à l'étude des rapports (un rapporteur par demande), les 36 demandes de subvention du volet Colloques sont examinées par le Conseil Académique.

M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits suite aux arbitrages effectués lors de la séance.

**Le Conseil Académique Plénier donne un avis favorable à l'unanimité sur les attributions de crédits aux projets CSI « Volet Colloque ».**

Le résultat des arbitrages du Conseil Académique pour le « Volet Colloque » est disponible en Annexe « Tableau de classement Volet Colloque (séance du Conseil Académique du 23 Novembre 2021)».

Le Conseil Académique du 17 Décembre 2021 délibérera sur les attributions des subventions CSI 2022 pour les 3 volets.

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers pour leurs rapports et leurs interventions et lève la séance.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
Le Vice-Président Recherche et Innovation

